DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOSSIER D'UNE PERSONNE MINEURE

Loi du 4 Mars 2002 – Article L. 1111-7 Code de la Santé Publique

Je soussigné(e) :……. ☐ père ☐ mère ☐ représentant légal
(Joindre impérativement une photocopie de votre pièce d'identité et de votre livret de famille)

Né(e) le : …….

Demeurant : .....
.....
.....

Tél : .....

demande communication des informations contenues dans le dossier médical de……., né(e) le ……..établi par le Centre Hospitalier de Mantes La Jolie à l'occasion des soins qui lui ont été dispensés dans cet établissement.

Document(s) souhaité(s) : .....
.....
.....

Service(s) concerné(s) : .....

Dates d'hospitalisation : .....

Je souhaite prendre connaissance de ces informations (cocher l'un des trois cas de figure):

1/☐ Par consultation sur place (en présence d'un médecin : ☐ oui ☐ non*)
**un membre du personnel devra de toute façon être présent lors de la consultation*

2/☐ Par envoi de copies de ce dossier au médecin ci après désigné :
Docteur .....
Demeurant : .....
.....

3/☐ Par envoi de copies à mon domicile.

4/☐ Par retrait des documents au secrétariat

Dans les cas 2, 3 et 4, je m'engage à payer les frais relatifs à la reproduction et à l'envoi en accusé/réception, sachant que les tarifs de reproduction sont les suivants :

Copie papier	Copie films radios	Envoi en accusé/réception
La page : 0,22 €	1 CD Rom : 1,70 €	Coût réel

Date de la demande : Signature du demandeur : Signature du mineur :

Rappel : Les délais légaux de communication du dossier courent à compter de la réception de ce formulaire de demande, renseigné et signé.
Ces délais, prévus par l'article L .1111-7 CSP, sont les suivants :

- *Dans les 8 jours suivant la demande, et après observation d'un délai de réflexion de 48 heures*
- *Le délai de 8 jours est porté à 2 mois pour des informations datant de plus de 5 ans.*